pu

ge

ou

pli

me

Cor Et

flue

l'ét soit

son

lor

déc dro

arre

ont pér

C

la den

moi

hau d'e

ind

tou: pul

ni s

mei dui

à fa

imp occ

No

mer

vois

per été

Per

les .

sait

don: fair

et r

le m

infa écla U resp

partie, par une ligne imaginaire qui passoit par le centre de la rue St. Jean, Le côté Nord, par conséquent, la partie la plus proche de l'eau, étoit considérée comme le plus dangereux; et étoit obligé de payer cinquante pour cent de plus que l'autre partie qui étoit plus élevée et plus éloignée de la rivière. Et la ville de Montréal qui a toujours beaucoup plus souffert par les accidens du Feu que notre Capitale, a néanmoins passée pour être de beaucoup moins dangereuse que les endroits même les moins exposés de notre ville. A peine pourroit-on croire que de pareilles absurdités ont eu licu mais il existe actuellement au Bureau d'Assurance plus de cent vieilles Polices, dans un ordre de date assez régulier, que l'on peut montrer à l'appui de l'allégué ci-dessus.

Si les difficultés que nous venons d'exposer existent dans la conduite des affaires des Compagnies Britanniques qui jouissent de la plus grande respectabilité, dont l'intégrité dans le commerce est incontestable, où chaque Actionnaire, possesseur de propriétés immenses, appropriées particulièrement aux affaires de l'Assurance, devient personnellement responsable des actions de tout le corps, à plus forte raison que ne doit-on pas craindre dé l'établissement éphémère des Corporations étrangères fondées sur des fonds réunis? Nous n'avons mentionné que quelques unes de ces difficultés et de ces désavantages, mais toutes personnes expérimentées dans ce genre d'affaire, verra clairement que l'on pourroit en rapporter beaucoup d'autres également applicables aux Assurances effectuées par toutes les Compagnies qui sont établies hors des Canadas.† Il existe des raisons qui affectent, non seulement les individus qui font assurer, mais aussi le

[†] Entre plusieurs autres, on peut rapporter ici un fait très-marquant au soutien de ces assertions. Il faut avouer que les Assurances effectuées par des Compagnies étrangères, peuvent dans plusieurs cas protéger, à un certain point, les propriétés de la personne qui fait assurer, mais les voisins qui n'ont pas fait assurer courent manifeste-